



PRÉFET DE LA LOZÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Mende, le 3 mars 2023

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

1 an après le début de la guerre en Ukraine, une solidarité intacte.

Services de l'État, collectivités, organismes publics et partenaires associatifs se tiennent aux côtés des ukrainiens déplacés en raison de la guerre.

Depuis le 24 février 2022, la Lozère a accueilli 143 ressortissants ukrainiens déplacés, dans une petite dizaine de communes du département.

Leur accueil a été organisé en deux vagues (mars et septembre 2022), auxquelles se sont ajoutées quelques arrivées au fil de l'eau. 4 personnes sont ainsi attendues dans les prochains jours.

Dès leur arrivée, il a été proposé à l'ensemble de ces réfugiés de guerre de bénéficier d'un diagnostic social approfondi, réalisé par l'association Aurore, la Ligue de l'Enseignement assurant pour sa part l'hébergement des personnes installées au Chapitre à Mende. Ces deux associations sont missionnées et financées par l'État à cet effet.

Des choix différents ont été faits par les familles, selon leurs situations. Ainsi, 108 personnes ont eu recours à l'appui des associations missionnées par l'État ; 35 ont été accueillies et soutenues par le conseil départemental.

Depuis mars 2022, 50 des 143 déplacés accueillis ont décidé de repartir en Ukraine ou de s'installer ailleurs qu'en Lozère.

Aujourd'hui, l'association AURORE poursuit l'accompagnement de 74 personnes, dont 22 enfants. Il s'agit majoritairement de femmes (16 femmes seules et 10 femmes avec enfants sur 37 ménages au total). Tous les enfants en âge de l'être sont scolarisés.

Quant à la Ligue de l'Enseignement, elle maintient au Chapitre 30 places d'hébergement ouvertes de façon à pouvoir à prendre en charge à leur arrivée les déplacés qui arriveront encore en Lozère. Cette offre est complétée par la mise à disposition de 8 places supplémentaires par la commune de la Canourgue.

Au plan juridique, les ukrainiens venus se mettre à l'abri en Lozère à cause de la guerre sont placés sous autorisations provisoires de séjour en France.

Une coordination des acteurs locaux afin d'assurer au plus vite une stabilisation des personnes.

L'ensemble des organisations concernées (Etat, Collectivités, partenaires associatifs et institutionnels) s'est mobilisé afin d'assurer aux ukrainiens déplacés l'accès aux services de santé, à la scolarisation des enfants, à un logement adapté et, lorsque c'était souhaité et possible, à l'emploi.

2 rue de la Rovère
48005 Mende CEDEX

Afin de faciliter leur vie quotidienne et les parcours vers l'emploi, l'apprentissage du français est systématiquement proposé : il s'agit de formations de plus de 200 heures.

L'implication des communes et des bailleurs sociaux a en outre permis un accès au logement au plus grand nombre (66). Très majoritairement, ces ukrainiens sont installés à Mende.

L'intermédiation locative, formule déjà pratiquée en Lozère, a permis de sécuriser les propriétaires. C'est ainsi l'association Aurore qui prend le bail à son nom.

L'intermédiation locative est un dispositif essentiel dans la politique de l'accès au logement portée au niveau national par l'État. L'IML est ouverte à toute personne inscrite dans un parcours d'insertion. Elle permet une sécurisation financière des propriétaires des logements, l'association se portant garant du paiement des loyers.

Par ailleurs 3 personnes sont accueillies dans des familles.

Sur 45 en âge de travailler, 5 déplacés ukrainiens ont trouvé un emploi stable en Lozère. 4 autres sont en télétravail pour une entreprise de leur pays. Quinze autres sont suivis par Pôle emploi et 19 inscrits en cours de français intensifs.

Pour les services de l'État et les associations mobilisées, l'accompagnement des ukrainiens qui ont fui leur pays en guerre est un travail de fond. Ils savent en effet leurs souffrances, celles des enfants et les incertitudes quant au retour en Ukraine.

Au fil des mois, les situations évoluent ; nous devons y être attentifs. Les enfants grandissent ; deux naissances ont été enregistrées en Lozère depuis le mois de mars 2022. La perspective d'un retour rapide s'éloigne.

Il importe de se tenir à l'écoute de ces personnes, de leurs projets. Une enquête afin de connaître leur ressenti, savoir comment ils vivent, et ce que l'on peut faire de mieux pour les accompagner sera prochainement lancée. Cette mission est confiée à l'association AURORE, chargée de leur accompagnement social.

Un engagement qui s'inscrit dans la tradition d'accueil de la Lozère

Depuis mars 2022, la Lozère a accueilli 143 ukrainiens sur les 115 000 qui se sont réfugiés en France, soit un peu plus d'1 pour 1000 du total, ce qui correspond au poids démographique de la Lozère en France. Notre département a donc effectivement pris sa part de l'effort général accompli par notre pays.

En Lozère l'État renforce la capacité et la qualité d'accueil des étrangers en demande d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale. Cette préoccupation est partagée par l'ensemble des organisations concernées.

L'accueil des femmes Yézidiennes et de leurs enfants en 2019 symbolisait aussi cet engagement.

A ce jour, 163 places d'hébergement sont en Lozère dédiées à l'accueil des demandeurs d'asile et à l'intégration des personnes ayant obtenu une protection internationale.

S'ajoutent 50 places dans le cadre du programme de réinstallation permettant à des personnes réfugiées vulnérables issues de pays tiers d'être accompagnées dans leur parcours d'intégration en France, vers le logement et l'emploi.

Avec ce dispositif global de 213 places, la Lozère présente le taux d'accueil le plus élevé d'Occitanie (Rapport nombre de places/ population totale).

L'effort en faveur des déplacés ukrainiens s'ajoute à cela.

Des moyens financiers conséquents pour assurer l'accueil des plus vulnérables

Pour conduire la politique d'accueil et d'intégration en Lozère, l'État a mobilisé en 2022 2 095 000€ pour soutenir cinq acteurs associatifs répartis sur le département, en charge d'assurer l'hébergement et l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs parcours (France Terre d'Asile, Habitat et Humanisme, Quoi de neuf, La Traverse et Aurore). Ce budget était de 1 072 000€ en 2021.

L'État concourt en outre à l'hébergement des sans-abris et plus généralement aux dispositifs de soutien des personnes fragilisées par les circonstances de leur vie et ayant besoin d'un appui pour accéder à des droits sociaux, au système de santé, au logement ou à l'emploi. En Lozère, 2 290 000€ y ont été affectés en 2022, qui s'ajoutent aux concours des collectivités locales, communes et département.

C'est ainsi au total 4 385 000€ qui ont été consacrés à cette politique globale d'insertion en 2022 (contre 3 208 000€ en 2021), dont près de 500 000€ dédiés à l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine.

Dans un monde incertain, cette mobilisation, dans la durée, est nécessaire.

Philippe Castanet, préfet de la Lozère, tient à remercier tous ceux qui s'engagent ainsi, collectivités territoriales, associations, entreprises et particuliers.

Direction des services du cabinet

Tél : 06 74 57 49 65

Mél : pref-communications@lozere.gouv.fr

Service départemental de la communication interministérielle

2 rue de la Rovère
48005 Cedex Mende